

Rencontre d'information sur la stratégie de développement et de circulation dans le faubourg Saint-Michel

Jeudi 9 mai 2019, 19 h

Édifice Andrée-P.-Boucher

1130, route de l'Église, salle du conseil

Représentants de la Ville de Québec :

- M^{me} Émilie Villeneuve, conseillère municipale du district de Saint-Louis–Sillery et membre du comité exécutif de la Ville de Québec;
- M. Rémy Normand, vice-président du comité exécutif de la Ville de Québec et président du conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge;
- M. Marc Des Rivières, directeur du Service du transport et de la mobilité intelligente;
- M^{me} Diane Collin, conseillère en urbanisme, Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement;
- M^{me} Marie Lagier, chef d'équipe - consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne.

Assistent également à cette rencontre :

- M. Charles Marceau, directeur du Service de Développement économique et des grands projets;
- M^{me} Renée Desormeaux, directrice de la division Projets majeurs et mise en valeur du territoire, Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement;
- M^{me} Isabelle Dubois, présidente de l'Arrondissement Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge.

40 résidants du secteur.

1. Déroulement de la rencontre

- Mot d'introduction
- Présentation du dossier (Diane Colin et Marc Des Rivières)
- Période de questions et commentaires du public

2. Questions et commentaires des citoyens

19 personnes ont posé des questions ou exprimé des commentaires sur les sujets suivants :

Circulation

- Circulation rue du Cardinal-Persico
 - On apprécie le fait que la circulation est dirigée principalement sur cette rue; comment on s'assurer que les résidents des condos ne sortiront pas par la rue Tregget; Réponse : il s'agit d'un aménagement avec barrière verrouillée, pour permettre l'intervention des pompiers; cet accès pourra être utilisé par les piétons et les cyclistes, mais pas par les autos.
- Circulation dans la côte de Sillery :
 - un citoyen craint une augmentation, étant donné qu'il est déjà difficile de sortir de la rue Narcisse-Roy vers l'ouest et de la rue Tregget et Cardinal-Persico vers l'est, surtout le matin; (intersection avec peu de visibilité).
Réponse : le débit de circulation dans la côte de Sillery ont été réduites de 30% depuis l'ouverture de la côte Guilmour en hiver.
- Sens unique : trois résidents demandent des précisions concernant les rues à sens unique. Pourquoi introduire des sens uniques dans les rues Narcisse-Roy et Tregget alors que la circulation se fera principalement par la rue du Cardinal-Persico? On propose d'introduire le sens unique juste sur une partie de la rue afin de permettre aux maisons situées près de la côte de Sillery de sortir directement, sans faire le détour dans le quartier. Le sens unique s'applique aux vélos également? On craint que le fait que le sens unique entraîne une augmentation de la vitesse sur ces rues.

- *Réponse : Sur des rues de 6 mètres, on observe rarement des enjeux de vitesse; de plus, même si la rue est à double sens, la majorité des véhicules qui y circulent ne croisent pas un autre véhicule. Un sens unique permettrait la possibilité de revoir l'aménagement la rue, d'élargir les trottoirs, etc. pour assurer la sécurité des usagers. La rue est trop courte pour introduire le sens unique sur une partie de la rue seulement. Après la période transitoire, cette option peut être réévaluée avec les résidants. En ce qui concerne les vélos, sur une rue partagée, il est possible d'envisager la possibilité que les vélos puissent circuler en sens inverse.*
- Circulation autour du parc : apprécie les efforts pour améliorer la circulation;
- On déplore le fait qu'on n'a pas pensé à un meilleur scénario dès le départ, mais est content du scénario proposé qui répond à certaines inquiétudes soulevées par les résidants. On mentionne également l'état déficitaire de la chaussée dans ce secteur (nids de poule).
- Problématique ponctuelle d'accès à une résidence dont la façade est sur la rue Joli-Bourg mais qui possède un accès par la rue Tregget, accès qui a été barré lors des travaux; le citoyen demande de prévoir l'installation de la barrière de sorte à permettre à nouveau l'accès en arrière de la maison. Il sera contacté par la suite pour discuter de cette situation spécifique.
- Une résidante préoccupée par la circulation félicite la Ville pour le progrès (même si le chemin d'accès direct vers le chemin Saint-Louis n'a pas pu être réalisé). Elle sent que les préoccupations exprimées ont été entendues.

Parc et stationnement

- Parc :
 - une personne constate que la superficie qui sera aménagée et qui pourra être utilisée comme un parc va doubler. On demande si un échancier est prévu et si les résidants seront consultés. Elle espère que la Ville trouvera dans ses surplus l'argent nécessaire pour aménager le site patrimonial de Sillery. *Réponse : on envisage une démarche de participation citoyenne en 2020 pour un aménagement prévu en 2021.*
 - Une autres résidante est contente qu'un processus participatif est prévu et demande des précisions sur le déroulement de ces rencontres. Elle souhaiterait connaître plus d'avance la date afin de pouvoir y participer.
- Terrain de tennis : on questionne la pertinence de garder ces terrains étant donné qu'il n'y aura plus d'aréna ni de point de service. Le parc falaise s'est agrandi récemment, la Ville pourrait profiter de l'opportunité pour aménager autrement cet espace.
- Stationnement :

- Une citoyenne craint que le nombre de 30 cases mentionné ne soit pas suffisant; elle demande si on a pris en considération les voitures stationnés le long de l'aréna et ou de la garderie.
- Un citoyen demande si les jumelés auront assez de cases de stationnement pour ne pas augmenter le besoin de stationnement sur rue dans le secteur. Il souhaiterait que ces 30 cases soient réservées aux résidents actuels du quartier, pour qu'elles ne servent pas aux visiteurs des nouvelles constructions.
- Un résidant demande si la suggestion de réserver une case pour Communauto faite lors de la dernière rencontre a été retenue.
- *Réponse : on mentionne que le comptage pour évaluer le besoin de stationnement hivernal pour les résidents inclut uniquement le stationnement public. Des cases sont réservées pour Communauto sur d'autres stationnements municipaux. C'est eux qui doivent évaluer s'il y a un marché pour ce service dans le secteur et faire part à la Ville de leur intérêt.*

Terrain de l'aréna et aménagement de la nouvelle rue

- Une citoyenne considère que la vocation de ce terrain devrait rester communautaire, et que lorsque la Ville vend des terrains devrait imposer des conditions.
- Elle propose d'aménager les rues tout de suite, ne pas attendre que le terrain soit développé en 2020, afin de limiter la circulation des voitures dans le faubourg.
- Deux citoyens demandent des précisions concernant le statut de cette future rue (publique ou privée). Un meilleur arrimage des activités de déneigement et de collecte des matières résiduelles est souhaité.
- *Réponse :*
 - *Tout n'est pas attaché encore avec le promoteur, car en apportant des modifications aux allées de circulation, le projet a été modifié. À la différence du terrain de Jésus-Marie, ce terrain appartient à la Ville, celle-ci peut donc ajouter des conditions spécifiques dans le contrat de vente qui sera négocié avec le promoteur afin de garantir le respect de certaines normes, critères d'aménagement et délais établis par la Ville;*
 - *Présentement, une partie du terrain sur lequel la rue sera aménagée est privée. C'est la raison pour laquelle des discussions sont en cours afin de prévoir l'aménagement de cette rue la relocalisation des équipements du CPE afin de permettre l'aménagement de cette rue.*
 - *On explique qu'étant donné l'étroitesse de la rue, il est nécessaire que l'aménagement du stationnement souterrain se fasse avant l'aménagement de la rue, afin de ne pas affecter la structure de cette dernière.*

- *On précise que la construction de la rue sera la responsabilité du promoteur, à ses frais, mais lorsque la rue sera complétée selon les exigences de la Ville, elle sera rétrocédée à la Ville. Elle deviendra donc une rue publique, entretenue et déneigée par la Ville. Le concept d'aménagement est fait de sorte à permettre l'accès et l'espace de manœuvre pour les véhicules de déneigement.*

Garderie et terrain de l'ancien jardin communautaire

- L'aménagement du terrain de l'ancien jardin communautaire et de la rue et l'impact sur le CPE et le milieu de vie et de la sécurité. Crainte que la cour soit aménagée trop près de la circulation (avant c'était un jardin communautaire). *Réponse : les équipements situés dans la cour latérale du CPE (2 cabanons et une aire de jeu) seront relocalisés en concertation avec le CPE pour qu'ils soient moins près de la rue. La rue sera publique, à double sens, avec du stationnement sur rue.*
- On apprécie le fait que l'accès en voiture des parents se fera par la rue du Cardinal-Persico et que la voie mixte sera aménagée de sorte à permettra un accès sécuritaire aux piétons et aux cyclistes uniquement.

Voie d'accès vers le chemin Saint-Louis

- Une citoyenne demande des précisions concernant les arguments motivant le refus de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec de permettre l'aménagement d'une telle voie. Elle mentionne que les nouvelles constructions ne respecte pas plus le plan de conservation et le caractère patrimonial du secteur. *Réponse : on résume les principes inscrits par le Ministère de la culture dans le Plan de conservation, dans lequel on insiste sur les paysages et les boisés. On rappelle que la Ville a maintenant la responsabilité d'agir au nom du ministère pour s'assurer que les projets soumis respectent ce plan. La rue ne correspond pas aux critères inscrits dans le plan en ce qui concerne la protection des caractéristiques naturelles.*

Marie Lagier, chef d'équipe - consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

20 mai 2019